

FICHE DE POSTE
Concours 2025

Chargé-e d'ingénierie en formation

ETABLISSEMENT : Université de Lorraine
SERVICE ou U.F.R. : IUT Thionville-Yutz
VILLE : YUTZ
AFFECTATION MULTI-SITES POUR L'AGENT : OUI / NON

IDENTIFICATION DU POSTE

Nature du concours : externe

Corps : ITRF : IGE

Branche d'Activité Professionnelle (BAP) : J

Emploi-type de rattachement (REFERENS) : J2A41 Chargé-e d'animation et d'ingénierie en formation tout au long de la vie

Catégorie (CATEGORIE : A, B ou C) : A / B / C

IFSE : IGE G3

Numéro de poste (obligatoire) : 34969K

Quotité de travail (exprimée en %) : 100%

Encadrement : OUI / NON

PRESENTATION GENERALE

Description de la structure d'affectation :

L'IUT Thionville-Yutz est une composante de l'Université de Lorraine, membre du Collegium Technologie qui regroupe les 8 IUT lorrains. L'IUT accueille 500 étudiants, en formation initiale, continue ou en alternance, encadrés par 60 personnels titulaires et contractuels [enseignants, enseignants-chercheurs et personnels BIATPSS] et environ 140 chargés d'enseignement vacataires.

L'offre de formation s'articule autour de 4 départements de formation porteurs des Bachelors Universitaires de Technologie [B.U.T] : Génie Biologique [GB], Génie Industriel et Maintenance [GIM], Hygiène Sécurité Environnement [HSE], Techniques de Commercialisation [TC].

3 licences professionnelles en 1 an sont mises en œuvre pour répondre à des besoins en compétences spécifiques :

- Maintenance et Technologie : Procédés en Contrôle Non Destructif – Contrôles et Vérifications d'Ouvrages,
- Maintenance avancée : maintenance des systèmes industriels et production et d'énergie,
- Commercialisation de produits et services PT Banque-Assurance.

Lien vers l'offre de formation : <https://iut-thionville-yutz.univ-lorraine.fr/les-formations/>

Une plateforme de recherche, transfert de technologie et innovation (PRTI) dédiée à la Recherche développée sur site en lien avec les laboratoires, accueille des doctorants et des stagiaires de niveaux Licence et Master.

En soutien à la réalisation des missions de formation, de recherche et d'insertion professionnelle conduites par l'Institut, 7 services communs contribuent au bon fonctionnement de l'IUT : scolarité & reprises d'études, ingénierie pédagogique, logistique et maintenance, communication et vie de campus, ressources humaines, finances, informatique.

Description du poste :

Le/la chargé.e de l'ingénierie en formation est placé.e sous l'autorité hiérarchique de la directrice et du responsable administratif et sous l'autorité fonctionnelle des chefs de département.

Il/elle réalise les activités de conception, de conseil, d'évaluation, d'amélioration continue, de promotion et de développement de l'offre de formation de l'IUT Thionville-Yutz que ce soit pour la formation initiale, la formation par alternance ou la formation continue.

DETAIL DES MISSIONS ET ACTIVITES

Activités principales

Mission 1 : conception et mise en œuvre de la formation

- Analyser les besoins de formation
- Conseiller, accompagner les enseignants et les équipes pédagogiques : concevoir et/ou actualiser les outils de formation/pédagogiques (ludopédagogie, promotion des outils de l'établissement au service de la pédagogie...),
- Définir et identifier les moyens humains et matériels à mobiliser dans le cadre du plan de formation : élaborer les cahiers des charges fonctionnels pour la réalisation de dispositifs et de ressources,
- Planifier et coordonner l'activité des équipes pédagogiques,
- Veiller à l'organisation logistique des activités de formation et au bon fonctionnement pédagogique quotidien.

Mission 2 : évaluation et amélioration continue de la formation

- Mettre en place une veille technico-pédagogique et réglementaire,
- Soutenir la démarche réflexive des enseignants sur leurs pratiques d'enseignement en s'appuyant sur les ressources développées par la DACIP de l'établissement,
- Participer avec les équipes pédagogiques à la conception et à l'expérimentation de nouveaux dispositifs de formation,
- Accompagner et piloter l'évaluation de la formation et des enseignements dans un processus qualité :
 - o Concevoir et mettre en œuvre les dispositifs d'évaluation de la formation
 - o Analyser, traiter les données d'activité et identifier les axes d'amélioration
 - o Accompagner les départements dans l'organisation des conseils de perfectionnement : formaliser les plans d'action, les valider (Conseil d'IUT) et diffuser les résultats
 - o Suivre la mise en œuvre des actions et évaluer l'atteinte des objectifs
 - o Contribuer à la valorisation des initiatives pédagogiques.

Mission 3 : promotion et développement de la formation

- Organiser des actions de prospection et de promotion de l'offre de formation : contribuer à la préparation des supports de communication sur l'offre de formation,
- Soutenir le développement de l'alternance tout au long du diplôme de B.U.T,
- Informer, conseiller et orienter les publics des dispositifs de formation continue : rôle de conseiller France VAE de l'IUT,
- Accompagner le développement de la formation continue :
 - o Articulation VAE/VAPP au vu du profil des candidats et de la soutenabilité humaine de chacune des procédures de validation des acquis,
 - o Conception de formations courtes qualifiantes et formations continues modulaires.
- Développer et maintenir des partenariats internes, externes privés et publics dans une logique de réseau (Career center, Orient'Est, ELN - Entreprendre en Lorraine Nord, brevet sécurité défense avec les armées...).

Mission 4 : valorisation de l'engagement étudiant

- Concevoir et animer en complémentarité du B2E de l'établissement, un dispositif de valorisation de l'engagement étudiant pour le campus,

- Accompagner le jury de validation dans la mise en œuvre des propositions.

Activités associées :

- Considérer la culture de l'IUT et ses capacités humaines, bâtiminaire et financière dans un souci de soutenabilité
- Effectuer une gestion de projet : réaliser un cahier des charges - suivre un budget - coordonner les différents acteurs - suivre les délais
- Respecter et faire respecter des législations en vigueur concernant le droit d'auteur et le droit à l'image pour tous les éléments visuels, sonores et textuels inclus dans la production,
- Coordonner l'activité des gestionnaires administratives de département pour la partie planification de la formation,
- Travail collaboratif avec les chefferies de département et le service scolarité et reprise d'études

COMPETENCES LIEES AU POSTE

Connaissances :

- Connaissance de l'offre de formation en IUT,
- Ingénierie de formation
- Technologies de l'information et de la communication
- Processus et mécanismes d'apprentissage
- Méthodes et techniques d'enquête et d'entretien (notions)
- Outils numériques de la formation (connaissances)
- Langue anglaise souhaitée (B2)

Compétences opérationnelles :

- Mettre en œuvre des méthodes de l'ingénierie de la formation pour la FI, FA et FC
- Formaliser et conduire un projet de formation
- Accompagner et conseiller
- Rédiger des rapports et/ou des documents de synthèse
- Piloter un projet
- Mettre en place une démarche qualité
- Initier et conduire des partenariats

Compétences relationnelles :

- Capacité d'adaptation
- Sens de l'organisation et des priorités
- Capacité d'écoute
- Discrétion professionnelle
- Approche centrée usager

TENDANCE D'EVOLUTION DU METIER

Il s'agit d'identifier les facteurs clés d'évolution des métiers puis de renseigner l'impact qualitatif sur le métier car il se déduit des facteurs clés retenus

Facteurs d'évolution connus du métier par le responsable hiérarchique direct :

- Développement de l'approche par compétences (APC)
- Développement de l'adaptation locale en réponse aux attendus des acteurs socio-économiques du territoire
- Développement de la formation par alternance et des activités de formation continue
- Evolution des pratiques pédagogiques innovantes

Impacts éventuels sur le métier, les missions et/ou compétences de l'agent connus par le responsable hiérarchique direct :

- Développement des activités de conseil et d'expertise en cohérence avec les orientations stratégiques de formation

PERIMETRE DU POSTE - RELATIONS FONCTIONNELLES

Travail plutôt seul

Travail plutôt en équipe

Travail régulièrement au contact du public / des usagers

Partenaires (internes/externes)

Partenaires internes fonctions, structures ou services (limités aux 3 principaux)

<i>Liens avec d'autres postes ou services</i>	<i>Nature du lien (travail collaboratif et journalier / échange hebdomadaire/ mensuel, collaboration ponctuelle)</i>
Chefferies des départements et responsables de diplôme/parcours	Travail collaboratif et journalier
Equipes pédagogiques (enseignants, enseignants-chercheurs, intervenants professionnels)	Travail collaboratif et journalier
Délégation d'accompagnement à la créativité, l'ingénierie et la pédagogie (DACIP) de l'établissement	Collaboration ponctuelle

Partenaires externes :

<i>Liens avec d'autres partenaires de l'UL</i>	<i>Nature du lien (travail collaboratif et journalier / échange hebdomadaire/ mensuel, collaboration ponctuelle)</i>
Partenaires socio-économiques et collectivités	Collaboration ponctuelle

INDEMNITES SPECIFIQUES LIEES A LA FONCTION :

Fonction reconnue par l'établissement comme ouvrant droit à la NBI : Oui Non

Si oui, précisez le nombre de points attribués à la fonction :

IPAGE : Oui Non

Si oui, à quel titre :

TENDANCE D'EVOLUTION DU POSTE

Facteurs d'évolution connus du poste par le responsable hiérarchique direct :

Développement des activités de formation continue

Impacts éventuels sur le poste, les missions et/ou compétences de l'agent connus par le responsable hiérarchique direct :

Périodes de pics d'activité

Aisance logicielle nécessaire, adaptabilité

Nécessité d'une plus grande polyvalence

Travail collaboratif avec le service scolarité, les gestionnaires administratifs et les chefferies de département : approche par les processus de la gestion des études

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une « zone à régime restrictif » au sens de l'article R 413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984